

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI

COMMUNE DE PETE-BANDJOUN

SECRETARIAT GENERAL

Structure Interne de Gestion Administrative des
Marchés Publics (SIGAMP)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travail-Patrie

DECISION MUNICIPALE N° 012/D/CPB/SG-SIGAMP/2024
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PETE-BANDJOUN

VU La Constitution

Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées

VU La Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant Régime Financier des Collectivités Territoriales Décentralisées

VU Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 Portant Code des Marchés Publics

VU Le Décret N°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelles sur les Communes Syndicats de Communes et établissements communaux, ses modifications subséquentes ; modifié par le décret N°90/1464 du 09 Novembre 1990

Vu le décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune de PETE-BANDJOUN

Vu le décret N°2024/014 du 18 Janvier 2024 Portant nomination du Préfet du Département de KOUNG-KHI

Vu l'arrêté N°000387/A/MINDDEVEL du 1^{er} Juin 2020 constant l'élection du Maire et du 1^{er} Adjoint au Maire à l'issue de la session extraordinaire du conseil municipal du 11 mai 2020 dans la Commune de Pète-Bandjoun, Département du Koung –Khi, Région de l'Ouest.

VU L'Arrêté N°0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics

VU L'Arrêté Ministériel N°00020/AM/CAB/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des communes et communautés.

Vu la Décision Municipale N°001/DM/CPB/SG/SIGAMP/2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Pète-Bandjoun.

VU La Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de Pète-Bandjoun

Considérant les nécessités de services

DECIDE

Article 1^{er}: Le Marché relatif au Dossier d' Appel d'Offre en procédure d'urgence N°009/AONO/CPB/CIPM DU 06 JUIN 2024 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE MT/BT TRIPHASE DE LA LOCALITE DE LEMLA DANS LA COMMUNE DE PETE-BANDJOUN DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI REGION DE L'OUEST est attribué à : **ETS GENIE ELECTRIQUE BP: Banengo Bafoussam Tel: 675 45 77 97 pour un Montant TTC de 52 550 851 (Cinquante-deux millions cinq cent cinquante mille huit cent cinquante un) FCFA et un Délai des travaux de 03 Mois.**

Article 2 : Le représentant de l'entreprise adjudicataire est invité à se présenter à la Commune de Pète-Bandjoun, dès publication de la présente décision et dans un délai de sept (07) Jours pour suite de la procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler la présente attribution.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copies :

- Préfet du KOUNG-KHI
- ARMP- Ouest
- FEICOM
- MINMAP-KK
- CIPM/Pété-Bandjoun
- Intéressé
- Affichage
- Chrono-Archives

Fait à PETE BANDJOUN, le 16 JUL 2024

